

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**PORTE PUYMORENS**

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

**Compte rendu du Conseil Municipal du 21/12/2017 à 21 h 00**

**Présents** : BARRAL Anne, DOUMERC Christelle, MATHEVET Christine, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Adrien, SARDA Jean.

**Procurations** : REINOSA Franck à ROBOAM Didier, ROBOAM Thibault à SARDA Adrien.

**Absents** : COLOMER Françoise, KOMAROFF Nicole.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, concernant les tarifs des secours sur pistes, selon les informations communiquées par Monsieur WOERNER chef des pistes, les tarifs restent inchangés sauf pour l'ambulance qui passe à 290 € et le VSAB pompier à 222€96. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Concernant le PIDA inchangé de la station de ski, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.
- Concernant la nomination du chef pisteur et de ses adjoints, le Conseil Municipal approuve le projet d'arrêté de nomination de Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur Nicolas ESCANDE, gérant du restaurant La Vignole : celui-ci a fait réaliser des travaux sur les portes et la chape en béton de l'entrée et souhaiterait que les factures soient déduites de son loyer 2017/2018. Le Conseil Municipal décide qu'il convient d'attendre la réponse de l'avocate de la Commune pour lui donner une réponse et que ce sujet sera alors discuté en Commission de Travail.
- Monsieur Nicolas ESCANDE propose enfin d'acheter le restaurant « La Vignole ». Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette proposition et décide d'attendre la réponse du cabinet juridique.
- Concernant l'ESF et le renouvellement de sa convention de mise à disposition de terrain communal et de chalets, sur le principe, le Conseil Municipal est d'accord mais dit qu'il convient d'attendre la demande écrite de l'ESF.
- Au vu des demandes formulées par Messieurs Marcel PEIX ET Gilles GUINOT, les droits de voirie du restaurant Les Carlines et de la location de ski Top Glisse sont renouvelés pour cette saison 2017/2018.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de Madame Monique BONNEL Trésorière de Cerdagne : celle-ci demande que la collectivité lui donne autorisation générale de poursuites. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Conformément à la demande de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal approuve la convention de liquidation du SITOM de Cerdagne Occidentale.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'accepter les paiements par virements bancaires pour la Régie du camping, il convient de prendre une délibération qui modifie l'acte de création de la Régie dans ce sens. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Monsieur le Maire expose le projet porté par la Communauté de Communes de mise en réseau des Bibliothèques et Médiathèques du territoire. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Questions diverses : ONF et proposition d'aménagement de la forêt communale ; Optigaz et possibilité d'acheter le gaz moins cher ; Informations concernant l'avancement de l'audit sur assurances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Jean Ribot

